

DEEP/18-764-381 du 08/01/2018

**LISTE D'APTITUDE DITE «TOUR EXTERIEUR» POUR L'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS
OU AGRES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES A L'ECHELLE DE
REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

Références : Articles L 914-1, R 914-64 et R 914-65 du Code de l'Education - Articles 5, 13, 13bis et 13 ter du décret 72-580 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré - Article 2 et 5 du décret 93-1271 du 24 novembre 1993 - Note MEN-DAF D1 n° 2011-061 du 01/04/2011 (publiée au BOEN n°17 du 28/04/2011) concernant l'accès à l'échelle de rémunération (ER) des professeurs agrégés

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privés du second degré sous contrat

Dossier suivi par : M. CARICHON Tél : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL Tél : 04 42 95 29 06

I- Conditions générales de recevabilité :

- Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2018** ou bénéficiaire de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de présence parentale).
- Bénéficiaire **au 31 décembre 2017** de l'échelle de rémunération des Professeurs Certifiés, des Professeurs d'Education Physique et Sportive ou des Professeurs de Lycée Professionnel. Les professeurs de lycée professionnel seront proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé, sauf avis circonstancié du corps d'inspection ; il en sera de même pour les professeurs certifiés enseignant dans une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation.
- Etre âgé de 40 ans au moins **au 1^{er} octobre 2018**.
- Justifier de 10 années de services effectifs d'enseignement au **1^{er} octobre 2018**, dont 5 années dans l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, d'EPS ou de lycée professionnel. Les services accomplis en qualité de chef de travaux sont assimilés à des services d'enseignement.

II- Procédure et calendrier :

Chaque candidat doit remplir :

- **une lettre de motivation**, qui ne devra pas dépasser 2 pages dactylographiées qui fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature. Complémentaire au curriculum vitae qui présente des éléments factuels, la lettre de motivation permet au candidat de se situer dans son parcours professionnel en justifiant et en valorisant ses choix. Elle présente une réflexion sur sa carrière écoulée et met en évidence les compétences acquises, les aptitudes et les aspirations qui justifient sa demande de promotion.
- **un curriculum vitae** présenté selon la **fiche de candidature** jointe **en annexe**.
- **les rapports d'inspection**.
- **les attestations de diplômes et d'admissibilité au concours de l'agrégation** (y compris en cas de renouvellement de demande).

Le dossier complet sera remis au chef d'établissement qui le transmettra à la Division des Etablissements d'Enseignement Privés pour le : **mercredi 14 février 2018 délai de rigueur**.

Toute fiche de candidature incomplète ou parvenue après cette date sera rejetée.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE

LISTE D'APTITUDE D'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES.

CURRICULUM VITAE 1/2

NOM PATRONYMIQUE NOM MARITAL

PRENOM DATE DE NAISSANCE/../....

DISTINCTIONS HONORIFIQUES GRADE

A. FORMATION

a) Formation initiale (titres universitaires français au delà de la licence, diplômes ou niveau d'homologation (*pour les diplômés d'enseignement technologique*), titres étrangers et date d'obtention, ENS...)

- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....

b) formation continue (qualifications)

- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....

B. MODE D ACCES A L ECHELLE DE REMUNERATION ACTUELLE :

1) Concours obtenus (1) et date d'obtention :

- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....

OU

2) Liste d'aptitude :

-

C. CONCOURS PRESENTES (enseignement ou autres) (2)

- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....
- date :/../....

(1) CAFEP & CAER CAPES, CAPET, PEPS, PLP *préciser : interne, externe, réservé, IPES*

(2) éventuellement : bi-admissibilité à l'agrégation...

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES A L'ECHELLE
DE REMUNERATION DES PROFESSEURS AGREGES.**

CURRICULUM VITAE 2/2

D. ITINERAIRE PROFESSIONNEL

Poste occupé au 1/09/2018:

Type d'établissement LGTP, LPP, CP, RSS ou collège ECLAIR	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classe) & nature du poste	Date d'affectation

Postes antérieurs
(6 derniers postes) :

Type d'établissement LGTP LPP CP RSS ou collège ECLAIR	Académie	Fonction ou niveau d'enseignement (classe) & nature du poste	Durée d'affectation

E- ACTIVITES ASSUREES

- a) Mise en œuvre des nouvelles technologies, aide individualisée aux élèves, professeur principal coordonnateur de la discipline, travaux personnels encadrés, **conseiller pédagogique**, formation continue, membre de jury.

-
-
-
-

- b) En matière de recherche scientifique ou pédagogique :

-
-
-
-

- c) Travaux, ouvrages, articles, réalisations :

-
-
-
-

Fait à _____ le _____

Signature _____